



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**Date d'affichage : **11 mai 2022**

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX, Gilles MAS

Absents :

Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-73 : **RELAIS PETITE ENFANCE - PROJETS DE FONCTIONNEMENT
POUR LA PERIODE 2022-2024**

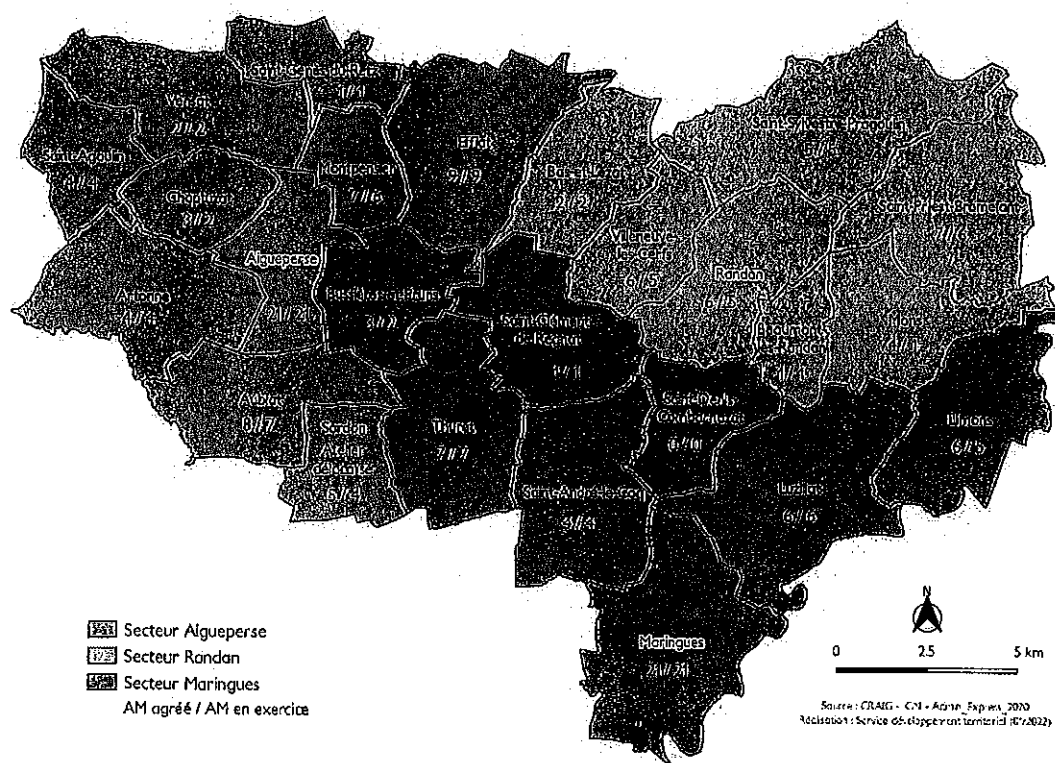
Rapporteur : Didier CHASSAIN

Les projets de fonctionnement constituent un document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail des relais petite enfance (RPE) sur une période contractuelle. Il est élaboré conjointement par les animateurs RPE et le gestionnaire des RPE, avec l'accompagnement de la CAF. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance. Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Les projets de fonctionnement constituent une feuille de route pour les relais petite enfance de Randan, Maringues et Aigueperse, sur la période 2022-2024. La collectivité s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Par délibération n°193-2017 en date 5 décembre 2017, le conseil communautaire avait validé le projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels (RAM) Plaine Limagne qui était alors composé de trois antennes (Randan, Maringues et Aigueperse). Désormais, à la demande de la CAF, l'ex RAM s'est muté en trois RPE chacun doté d'un projet de fonctionnement différent.

Ainsi chaque RPE (Maringues, Randan, Aigueperse) propose des actions sur son lieu d'implantation mais aussi des actions en co-animations pour maintenir une identité "RPE Plaine Limagne" et une dynamique de groupe qui a été amorcée lors de la période contractuelle précédente. La carte des RPE a aussi été modifiée en concertation avec les assistantes maternelles.



Les projets de fonctionnement des RPE de Randan, Maringues et Aigueperse pour la période 2022-2024 ont été validés par le conseil d'administration de la CAF en date du 18 mars 2022.

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 32 voix pour et 1 abstention :
- d'adopter les principes d'organisation, ainsi que les trois projets de fonctionnement des relais petite enfance (Randan, Maringues et Aigueperse) pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent avec la CAF du Puy-de-Dôme.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

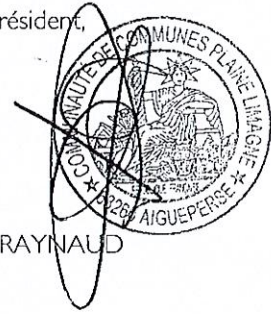
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD